

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 23 octobre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel (visioconférence), Mme Esther Kellenberger, M. Éric Marchioni, M. Jean-Marc Lessinger (visioconférence), Mme Pauline Soulas-Sprauel (visioconférence jusqu'au point 4), M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Nicolas Anton, M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Émilie Sick, M. Jérôme Terrand, Mme Nassera Touounsi, M. Bruno Van Overloop.

Collège des étudiants : Mme Valentine Wermelinger (suppléante de Mme Leslie Gauthier), M. Léo Ferreira-Mouriaux (suppléant de M. Gauthier Marcot).

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard, M. François Daubeuf.

Membres extérieurs : Mme Guileine Levy (visioconférence), Mme Ghislaine Tortosa, Mme Anne Winum (visioconférence).

Membres invités : M. Christian Barth (visioconférence).

Membres de droit : Mme Béatrice Heurtault, M. Julien Godet, Mme Rachel Mouezy.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT INVITÉS À CETTE SÉANCE :

Point 5 : Mme Isabelle Clauss.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : Mme Françoise Pons (procuration à M. Pascal Didier), Mme Pauline Soulas-Sprauel (à partir du point 5, procuration à Mme Esther Kellenberger), Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, Mme Catherine Vonthron.

Collège B : Mme Éléonore Real (procuration à M. Jérôme Terrand).

Membres extérieurs : Mme Armelle Drexler, M. Guillaume Enderlin (procuration Mme Émilie Sick) , M. Olivier Meunier (procuration à M. Pascal Wehrlé).

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège des étudiants : Mme Gaëlle Bréfie-Guth, M. Théau Delmouly, M. Antonty Esteves, Mme Marie Gerber, M. Guillaume Hammacher, Mme Laura Koenig, Mme Anne Messler, M. Killian Tarquinio.

Membres extérieurs : M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 12 heures 20.

En préambule, Mme Esther Kellenberger, Doyen, demande l'accord des membres du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour :

Appel à candidatures auprès de l'Observatoire de l'enseignement des thérapies complémentaires à la Faculté de médecine de Strasbourg

L'ordre du jour du conseil devient ainsi :

1. Approbation des procès-verbaux des conseils du 14 avril 2023, 15 juin 2023 et 15 septembre 2023
2. Informations sécurité du campus
3. Capacités d'accueil et attendus nationaux 2024-2025
4. Proposition de composition des conseils de perfectionnement
5. Proposition de budget 2024
6. Appel à candidatures auprès de l'Observatoire de l'enseignement des thérapies complémentaires à la Faculté de médecine de Strasbourg

1. Approbation du procès-verbaux des conseils du 14 avril 2023, 15 juin 2023 et 15 septembre 2023

- **Le procès-verbal du conseil du 14 avril 2023 (élection du doyen) est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité**
- **Le procès-verbal du conseil du 15 juin 2023 est mis au vote : il est approuvé à l'unanimité**
- **Le procès-verbal du conseil du 15 septembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du conseil : il est approuvé à l'unanimité.**

2. Informations sécurité du campus

Mme Rachel Mouezy informe les membres du conseil :

- du dispositif de vidéoprotection qui sera mis en place à la Faculté de pharmacie en partenariat avec l'IUT ;
- d'une convention entre l'Université de Strasbourg et la police nationale, permettant des interventions sur le périmètre du campus ;
- des échanges en cours avec la police municipale d'Illkirch en vue de l'élaboration d'un arrêté permettant les interventions sur le périmètre du campus ;
- d'une vigilance particulière à tenir en raison du relèvement de la posture Vigipirate en niveau « urgence attentat ».

M. Éric Marchioni s'étonne des véhicules et cyclistes circulant à contre-sens sur la route d'accès de la faculté, dont les règles de circulation ont été modifiées depuis l'été. Mme Rachel Mouezy indique que la piste cyclable fera l'objet d'une délimitation par des bordures. Il est précisé que le tronçon près du restaurant universitaire est resté à double sens. La police municipale a été sensibilisée aux

problématiques de circulation sur le campus dans le cadre du groupe de prévention opérationnel (GPO).

M. Pascal Wehrlé fait remarquer que des véhicules se garent sur l'accès pompiers. Un travail exhaustif sera réalisé en 2024 sur le stationnement.

3. Capacités d'accueil et attendus nationaux 2024-2025

- **Master mention Sciences du médicament**

Les attendus sont inchangés par rapport à ceux de l'année 2023-2024. Cependant, la direction des études et de la scolarité a envoyé une demande de compléments au matin du présent conseil. Le service de scolarité reviendra vers les responsables de parcours à ce sujet.

Il s'agit de faire adopter par le conseil de faculté les capacités d'accueil « Trouver Mon Master » proposées en plus des capacités d'accueil totales.

Pour chacun des parcours du master Sciences du médicament, ouverts en apprentissage, les capacités d'accueil 2024-2025 sont les suivantes :

- Analyse du médicament : 20 étudiants CE + 1 hors UE
- Assurance qualité microbiologique des procédés aseptiques et non stériles des produits de santé : 20 étudiants CE + 1 hors UE
- Ingénierie pharmaceutique : 20 étudiants CE + 1 hors UE
- Recherche, développement et innovations thérapeutiques : 20 étudiants CE + 1 hors UE
- Réglementation et droit pharmaceutique : 20.

- **Master mention Biotechnologies, parcours Biomédicaments: conception et production**

Les capacités d'accueil 2024-2025 sont fixées à 20 étudiants CE + 1 hors UE.

- **Les capacités d'accueil 2024-2025 des parcours des deux mentions de master ci-dessus sont soumis au vote du conseil : ils sont adoptés à l'unanimité.**

- **DEUST Préparateur - Technicien en pharmacie**

En accord avec les unités de formation par apprentissage (UFA) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, pour ce qui concerne les attendus, des notions de pourcentage ont été ajoutées sur les critères demandés :

- résultats académiques : 40 %
- compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire : 40 %
- savoir-être : 5 %
- motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet : 10 %
- engagements, activités et centres d'intérêt péri- ou extra-scolaires : 5 %

Les capacités d'accueil proposées sont augmentées pour le Bas-Rhin par rapport à 2023-2024 (+10) et sont donc les suivantes :

- 90 pour le Bas-Rhin, ce qui correspond aux capacités d'accueil des UFA, soit 3 classes de 30 étudiants, et aussi à la demande de la profession par rapport à la formation de préparateur ;
- 60 pour le Haut-Rhin.

Trois points des attendus sont modifiés de façon mineure :

- savoir-être : le critère d'autonomie passe à « très important »
- la motivation est mentionnée en « très important »
- le critère « connaissance du métier et/ou de la formation » est marqué « important ».

À la question de l'obtention d'un terrain de stage préalable, Mme Émilie Sick répond que ce critère n'influence pas la décision d'acceptation de la candidature, d'autant plus que la plateforme Parcoursup est obligatoire pour les candidatures. Les unités de formation par apprentissage accompagnent ensuite les étudiants sur le terrain d'apprentissage.

La pratique en officine sera ajoutée dans la maquette, à raison de 3 ECTS par semestre. L'évaluation sera réalisée par le maître d'apprentissage au moyen d'objectifs et de critères définis.

M. Christian Barth s'enquiert du taux d'abandons. Mme Kellenberger précise qu'en 2022-2023, sur 156 inscrits et 16 étudiants hors Parcoursup, 29 abandons ont été enregistrés, et qu'un nombre important d'étudiants sont passés en 2^{ème} année de DEUST avec des dettes. Elle ajoute que ces difficultés ne sont pas spécifiques à Strasbourg.

- **Les capacités d'accueil et les attendus nationaux proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès au DEUST Préparateur – technicien en pharmacie en 2024-2025 sont soumis au vote du conseil : ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

4. Proposition de composition des conseils de perfectionnement

Mme Esther Kellenberger précise qu'un conseil de perfectionnement est mis en place à la faculté de pharmacie pour chaque mention de licence, licence professionnelle et master. À la Faculté de pharmacie, un conseil de perfectionnement avait été mis en place dès le début de l'ouverture de formations en apprentissage en master et licence professionnelle, en accord avec le CFA-Leem (procès-verbal du conseil de faculté du 11 avril 2019).

Organisé par le CFA, il participe à la définition des programmes de formation, analyse l'insertion professionnelle et veille à l'adéquation avec les besoins du marché. Il s'appuie sur les enquêtes de satisfaction sur lesquelles l'université travaille en lien avec les référents qualité de la composante. Le conseil de perfectionnement a un rôle consultatif.

Il ne remplace pas les collèges d'années, qui sont davantage orientés vers un suivi individuel de l'étudiant et qui se réunissent à une plus grande fréquence que le conseil de perfectionnement. Le conseil de perfectionnement, pour sa part, se réunit une fois par an et a un rôle de gouvernance.

Le conseil de perfectionnement instauré pour l'année universitaire 2023-2024 répond en outre à la demande du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

Il s'agit à présent de constituer les conseils de perfectionnement des 1^{er} et 2^e cycles des études de pharmacie : Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) et Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP).

La composition souhaitée est d'un tiers d'étudiants, un tiers d'enseignants, dont un vice-doyen enseignant et des représentants des collèges d'années, ainsi qu'un tiers de professionnels. Il est prévu d'inclure des personnels hospitaliers et du monde officinal, en s'appuyant sur les membres extérieurs du conseil. Des suppléants étudiants et enseignants sont prévus.

➤ **L'accord de principe des membres du conseil sur la mise en place des conseils de perfectionnement est soumis au vote : le vote est favorable à l'unanimité.**

Pour information, la composition est prévue comme suit :

DFG

Vice-doyen enseignant 1^{er} cycle : Mme Émilie Sick

Enseignants pour le DFGSP1 : M. Jérôme Terrand (suppléant : M. Éric Marchioni)

Enseignants pour le DFGSP2 : Mme Éléonore Real (suppléant M. Maxime Lehmann)

3 étudiants titulaires et 3 suppléants (appel à candidatures en cours)

Représentants du secteur professionnel :

Mme Guileine Levy, pharmacien d'officine

M. Olivier Meunier, praticien hospitalier

Mme Anne Winum, Pharmacien industriel

DFA

Vice-doyen enseignant 2^{ème} cycle : Mme Béatrice Heurtault

Enseignants : Mme Françoise Pons-Lebeau (suppléante Mme Nelly Etienne-Selloum) et un enseignant par filière

4 étudiants titulaires et 4 suppléants

Représentant du monde professionnel :

M. Guillaume Enderlin, pharmacien industriel

M. Ludovic Glady, praticien hospitalier

Mme Ghislaine Tortosa, pharmacien d'officine

5. Proposition de budget 2024

État des finances 2023

Mme Rachel Mouezy explique tout d'abord que la tenue de commissions financières plus régulières permet de s'inscrire dans une démarche de sincérité budgétaire. Elles permettent au service des finances d'informer plus régulièrement les personnels sur les finances de la faculté et de recenser les besoins.

Le budget 2023 était de 1 672 354 € et les dépenses 2023 arrêtées à la date du 30 septembre 2023 s'élèvent à 1 352 668 €.

Les recettes des formations en apprentissage sont inférieures à celles prévues en raison d'un nombre d'inscrits moindre. De même, les ressources de taxe d'apprentissage ont diminué en raison d'un changement des modalités de financement. Les frais de structure sont de 19 %.

Prévisions 2024

Les crédits ouverts sont arrêtés à la somme de **1 237 510 €**. Mme Isabelle Clauss expose les dépenses par destination, dont le détail avait été envoyé au préalable aux membres du conseil (voir annexe).

Les dépenses pour le bâtiment budgétisent la réfection de locaux de l'aile C, 2^e étage ainsi que la vidéoprotection évoquée au point 2).

Une somme de 200 000 € est prévue pour l'investissement pédagogique ainsi qu'un montant de 20 000 € pour l'audiovisuel.

En ce qui concerne les dépenses programmées en salaires pour un montant de 240 000 €, Mme Rachel Mouezy précise que depuis 2022, des contrats de travail ont été conclus pour répondre à une demande forte dans le cadre de l'assistance enseignement ou de l'enseignement dans le cadre du DEUST.

Le montant non attribué dans la prévision budgétaire 2024 est de **67 634 €**.

- **La proposition de budget, arrêtée à la somme de 1 237 510 €, est soumise au vote : elle est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

6. Appel à candidatures auprès de l'Observatoire de l'enseignement des thérapies complémentaires à la Faculté de médecine de Strasbourg

La Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de l'Université de Strasbourg a acté la création d'un Observatoire de l'enseignement des thérapies complémentaires à l'issue de son conseil du 13 juin 2023. Cet observatoire assurera un rôle de veille quant aux risques de dérives pseudo-scientifiques, religieuses, sectaires mais aussi scientifiques en médecine (ces risques n'étant pas circonscrits à l'enseignement des thérapies complémentaires).

L'observatoire aura pour mission :

- d'apporter un regard critique sur les modules d'enseignements relatifs aux thérapies complémentaires coordonnés par la Faculté de médecine ou assurés par ses enseignants ;
- d'améliorer la qualité des diplômes universitaires / diplômes inter-universitaires relatifs aux thérapies complémentaires pour qu'ils soient conformes aux critères qualités du [Collège universitaire de médecines intégratives et complémentaires - CUMIC](#) ;
- d'informer la Faculté sur les nouveautés en matière d'enseignement et de recherche sur les thérapies complémentaires ;
- d'instruire et aider au montage de nouveaux diplômes universitaires / diplômes inter-universitaires portant sur les thérapies complémentaires.

L'observatoire sera composé d'enseignants, d'étudiants et d'agents de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé. Il comportera également des membres d'institutions extérieures à la faculté : INSERM, comité d'éthique, Conseil de l'Ordre.

L'observatoire sera présidé par le Professeur Fabrice Berna, Professeur de psychiatrie à la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de l'Université de Strasbourg et vice-Président formation du Collège universitaire de médecines intégratives et complémentaires.

Mme Esther Kellenberger informe les membres du conseil de la candidature de M. Pascal Wehrlé auprès de l'Observatoire de l'enseignement des thérapies complémentaires en tant que représentant de la Faculté de pharmacie. Mme Kellenberger souhaite l'approbation du conseil sur cette candidature.

M. Pascal Wehrlé explique que sa démarche s'explique par la fermeture du Diplôme d'université (DU) d'homéopathie. Il est déjà en lien avec le Professeur Berna et estime qu'il est important de participer à cette réflexion. M. Wehrlé est également co-responsable du DU Micronutrition.

➤ **La candidature de M. Pascal Wehrlé auprès de l'Observatoire de l'enseignement des thérapies complémentaires est soumise au vote : elle est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 55.

Fait à Illkirch, le 25 octobre 2023



Professeur Esther Kellenberger, Doyen